Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 059-215903881-20260921-MARQ4726-DE

COMMUNE DE MARQUILLIES
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le seize septembre deux mille vingt-six, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : Mme Marie-Christine DEWAST, M. Laurent BUISINE, M. Pierre PAPEGHIN, M. Phillipe MAURICE, M. Éric BOCQUET, Mme Blandine MORTEUX, M. Yves LEFRANCQ, Mme Thérèse LESAGE, M. Damien DELEFORTRIE, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Louisette MAILLY, Mme Sylvie POUCHAIN, M. Jacques RIBAILLE, M. Francis RAULT, M. Cyril HAVET, M. Sébastien DEFECHEUREUX

Ont donné Pouvoir : Mme Catherine DELABY à M. Philippe MAURICE, Mme Séverine GILOTEAUX à M. Jacques RIBAILLE, Mme Monique CORNILLE à Mme Blandine MORTREUX

Absents :

Délibération n°47/26

Objet : Règlement des services périscolaires 2026-2027

Considérant le projet de Règlement services périscolaires joint au Dossier de présentation,

Monsieur le Maire souligne la nécessité de valider le document de Règlement des services périscolaire. En addition au corpus du Règlement détaillant les modalités de fonctionnement et d'organisation des services périscolaires, Monsieur le Maire détaille ici les propositions pour les tarifs de ces mêmes services, également présents dans le projet de Règlement :

Restauration scolaire	
Prix actuels	**Prix nouveaux proposés**
QF 0 à 800€ : 3.10€ QF 801 à 1200€ : 3.85€ QF 1 201€ et plus : 4.15€ enfant allergique : 1.10€ pénalité de 3€ (réservation hors délais)	QF 0 à 800€ : 3.10€ QF 801 à 1200€ : 3.85€ QF 1 201€ et plus : 4.15€ enfant allergique : 1.10€ pénalité de 3€ (réservation hors délais)
Garderie communale	
Prix actuels	**Prix nouveaux proposés**
1.60€ avant 8h (matin) 1€ après 8h (matin) 1.60€/h (soir) pénalité de 5€ (>18h30)	1.60€ avant 8h (matin) 1€ après 8h (matin) 1.60€/h (soir) pénalité de 5€ (>18h30)
Étude surveillée	

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 059-215903881-20260921-MARQ4726-DE

Prix actuels	Prix nouveaux
1.10€ (premier enfant) 0.60€ (enfant suivants)	1.10€ (premier enfant) 0.60€ (enfant suivants)

Après avis favorable de la Commission Affaires sociales et Jeunesse,

Après débats et échanges, l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- de valider et d'adopter le Règlement des services périscolaires 2026-2027

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 21 septembre 2026

MAIRIE DE MARQUILLIES NORD

Éric BOCQUET

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.